

Participez

Organisés par :



18^{ÈMES}

TROPHÉES

DES ARTISANS DU PATRIMOINE &
DE L'ENVIRONNEMENT

Auvergne-Rhône-Alpes

1 A qui s'adressent les Trophées ?

1 seul
chantier de
référence
suffit

A vous Artisans, qui...



Intervenez aussi bien sur le **patrimoine vernaculaire** (maisons de villages, fermes, chapelles, moulins, lavoirs etc.) que sur les monuments historiques classés ou inscrits



Contribuez à **sauvegarder les traditions, styles régionaux** et savoir-faire



Partagez ces valeurs : **passion de la rénovation/restauration**, du travail bien fait, utilisation des matériaux locaux, respect de l'environnement, etc.



Souhaitez **intégrer un réseau d'artisans compétents et reconnus**.

2 Pourquoi participer ?

-  Être identifié comme un expert de la rénovation du bâti ancien auprès des architectes, particuliers etc.
-  Bénéficier d'outils de communication pour mettre en avant vos savoir-faire
-  Promouvoir votre métier et inspirer des vocations
-  Booster votre réputation.

3 Pour un dossier, 6 prix possibles



Intégration architecturale : insertion harmonieuse de l'ouvrage dans son environnement, respect des formes et des styles



Intégration environnementale : utilisation de matériaux nobles, locaux, bio-sourcés, recyclés ou de réemploi, démarche environnementale de l'entreprise



Mise en oeuvre : technique spécifique utilisée par l'entreprise, technicité, savoir-faire



Transmission & apprentissage : démarche d'apprentissage de l'entreprise



Communication : efforts de présentation et actions de communication opérées par l'entreprise pour valoriser son chantier, son savoir-faire



Jury populaire : catégorie attribuée par le grand public lors d'un vote en ligne

4 Participer c'est simple

**Date limite
de dépôt des
dossiers
31 mai 2020**

Constituez votre dossier en 2 parties :

1. Présentation de l'entreprise (son historique, ses pratiques environnementales, formations, labels, formation d'apprentis, etc.)

2. Un chantier de référence (historique du bâti, étapes du chantier, choix des techniques mises en oeuvre, matériaux utilisés, etc.) **avec photos et illustrations** (plans, détails divers, avant/après, témoignages, etc.)

Renseignements et envoi des dossiers : 06.26.48.19.72
ou par mail dev.durable@capeb-auvergnerhonealpes.fr



« Les actions du service Développement Durable sont financées par le Fonds Européen de Développement Régional »

